

L'ACTION DURABLE DE LA BANQUE DE FRANCE ET DE L'ACPR DANS LEURS ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Complément au *Rapport durabilité 2024*

Cette publication, complémentaire au *Rapport durabilité*, vise à éclairer les développements relatifs aux activités opérationnelles de la Banque de France et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de répondre aux attentes de leurs parties prenantes en matière de reporting sur les enjeux de durabilité.

Les activités opérationnelles de la Banque de France et de l'ACPR désignent les activités menées en tant qu'entreprise, non spécifiques aux banques centrales et aux superviseurs.

ACTIONS RELATIVES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

BILAN CARBONE DE LA BANQUE DE FRANCE

Le calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Banque de France est réalisé tous les ans et donne lieu à une publication dans son *Rapport annuel* (premières tendances) et dans son *Rapport durabilité*. Par ailleurs, conformément à l'article L. 229-25 du Code de l'environnement, la Banque de France publie son bilan des émissions de gaz à effet de serre réglementaire (BEGES) sur la plateforme de l'Ademe.

Énergie

Les émissions de GES générées par la consommation d'énergie dans les bâtiments de la Banque de France ont baissé de 30,3 % entre 2019 et 2024.

Cette baisse s'explique par une diminution générale des consommations d'énergie de 24,7 %, avec un repli significatif des énergies les plus carbonées que sont le fioul (– 74 %) et le gaz (– 32 %) et une consommation électrique optimisée (– 15 %). Cette évolution découle :

- de la modernisation du parc immobilier, qui se traduit notamment par des déménagements de certaines succursales historiques vers des locaux à la surface plus réduite, souvent chauffés à l'électricité et non plus au fioul ou au gaz ;
- des actions de sobriété et d'efficacité énergétique menées dans notre imprimerie et notre papeterie, entraînant une moindre consommation de gaz et d'électricité ;
- de l'optimisation de la consommation d'électricité des centres informatiques, du siège et de ses sites périphériques.

En conséquence, l'électricité a vu sa part se renforcer dans le mix énergétique consommé à la Banque (56 % en 2024, contre 50 % en 2019).

Déplacements domicile-travail

Les émissions liées aux déplacements domicile-travail ont diminué de 35,2 % entre 2019 et 2024. Cette baisse s'explique principalement par l'effet de quatre leviers de décarbonation :

- l'évolution des effectifs ;
- le développement du télétravail, entraînant une baisse de 23 % du nombre moyen de jours de présence sur site par agent et par an entre 2019 et 2024 ;
- le déploiement du forfait mobilité durable (FMD) depuis 2023, qui encourage les modes de transport moins carbonés ;
- dans une moindre mesure, l'augmentation de la part des distances parcourues en transports en commun (62,4 % en 2024, contre 60 % en 2019) et une diminution du recours à la voiture (35,4 % en 2024, contre 39,8 % en 2019).

La distance annuelle moyenne parcourue par les collaborateurs a diminué de presque 14 % depuis 2019. On peut noter, dans le même temps, une augmentation d'environ 20 % de l'éloignement entre le domicile et le lieu de travail : à la suite de la crise sanitaire de 2020-2021 ayant contribué à l'essor du télétravail, certains agents se rendant moins régulièrement sur site ont fait le choix d'habiter plus loin de leur lieu de travail.

T1 Émissions de GES de la Banque de France

(en tCO₂e, variation en %)

	2019	2024	VARIATION
Énergie	25056	17469	- 30
Déplacements domicile-travail	7243	4696	- 35
Déplacements professionnels	4210	2241	- 47
Déchets	2578	1926	- 25
Émissions fugitives	254	471	85
Total	39342	26803	- 32

Note : GES, gaz à effet de serre.
Source : Banque de France.

Déplacements professionnels

Entre 2019 et 2024, les émissions liées aux déplacements professionnels ont diminué de près de 47 %. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des réunions en présentiel à la suite de la crise sanitaire, entraînant un moindre recours à l'avion et à la voiture.

Ainsi, les émissions liées aux vols internationaux ont chuté de plus de 40 % sur la période. En France, on observe non seulement une baisse de la fréquence des déplacements, mais également un report important vers le train : les distances parcourues en avion sur le territoire national ont diminué de moitié tandis que le train a connu un recul beaucoup moins significatif (environ – 16 %). Le recours au ferroviaire s'est donc nettement intensifié, en particulier sur les liaisons de moyenne durée (entre 3 h et 4 h 40), telles que Paris-Francfort ou Paris-Toulouse.

Les émissions liées au recours à la flotte automobile de la Banque de France ont, elles aussi, fortement diminué : environ – 40 %. C'est également le cas pour les déplacements en voiture particulière, comme en témoigne la chute d'environ 60 % des indemnités kilométriques versées entre 2019 et 2024.

Déchets

S'agissant des déchets, les émissions ont diminué de – 25,3 % entre 2019 et 2024. Cette baisse s'explique notamment par une diminution des déchets tertiaires produits sur l'ensemble des sites de la Banque (– 57,8 %). Elle résulte notamment de la mise en place de pratiques écoresponsables, et elle est également liée à la moindre présence sur site des collaborateurs en raison du développement du télétravail.

Par ailleurs :

- les émissions liées aux déchets d'équipements électriques et électroniques (hors industrie) ont baissé de près de 20 % ;
- celles qui sont liées aux déchets industriels de 8,1 %.

Émissions directes fugitives

Les émissions de GES du poste des émissions directes fugitives ont augmenté de 85,1 % entre 2019 et 2024, en lien avec la hausse de la quantité de fluides frigorigènes rechargés dans les systèmes de climatisation des bâtiments de la Banque de France entre 2019 et 2024. Les fuites de fluides frigorigènes estimées pour les véhicules de

la flotte ont diminué, en lien direct avec la réduction du parc automobile.

Cette évolution doit être relativisée compte tenu de la nature très volatile des données d'activité sous-jacentes et du faible niveau d'émissions concerné : elles ont représenté, en 2024, 1,8 % du total du bilan carbone.

PROCESSUS DE COLLECTE ET DE CONTRÔLE DES DONNÉES

La Mission RSE et développement durable (MRSE) de la Banque de France constitue les pistes d'audit relatives à la collecte de l'ensemble des éléments nécessaires à l'élaboration du bilan et de la trajectoire carbone.

Les données relatives à l'empreinte carbone de la Banque de France et de l'ACPR sont collectées par la MRSE auprès des métiers propriétaires. Elles sont définies en application de méthodologies proposées par des consultants externes et ayant fait l'objet d'un audit interne en 2024. Leurs caractéristiques, leur périmètre, leur format et leur fréquence de transmission font l'objet de contrats d'interface conclus entre les métiers et la MRSE. Ces données sont soumises à des contrôles automatisés dans le système d'information en charge de leur traitement et sont analysées par les spécialistes du calcul d'empreinte carbone au sein de la MRSE. La qualité des données fait l'objet d'un contrôle annuel qui donne lieu à la rédaction de plans d'action en cas de conclusion de conformité partielle ou de non-conformité. Les procédures et le système d'information en charge de la collecte, du contrôle et du traitement des données ont été refondus en profondeur en 2024.

Par ailleurs, le risque de non-respect des engagements de réduction de l'empreinte carbone de la Banque de France est intégré à la cartographie globale des risques de la Banque de France et fait, à ce titre, l'objet d'une cotation annuelle selon la méthode interne de cotation du risque opérationnel, qui tient compte de la probabilité du risque et de son impact maximal en cas de matérialisation. C'est afin d'atténuer ce risque que la stratégie de contrôle décrite *supra* sur les données relatives à l'empreinte carbone est mise en œuvre.

PÉRIMÈTRE DU BILAN CARBONE 2024

Périmètre temporel

La période sous revue est l'année 2024. La période de référence retenue est l'année 2019.

Périmètre fonctionnel

Les émissions de GES concernées sont celles qui sont relatives au dioxyde de carbone (CO₂), au méthane (CH₄), au protoxyde d'azote (N₂O), aux hydrofluorocarbones (HFC), aux hydrocarbures perfluorés (PFC), à l'hexafluorure de soufre (SF₆) et au trifluorure d'azote (NF₃), conformément à la *version 5 de la Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre*.

Le périmètre fonctionnel du bilan carbone des activités opérationnelles de la Banque de France couvre les postes suivants (en format GHG Protocol) :

- *Scope 1* : « émissions directes des sources fixes de combustion », « émissions directes des sources mobiles de combustion », « émissions directes fugitives » ;
- *Scope 2* : « émissions indirectes liées à la consommation d'électricité », « émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid » ;
- *Scope 3* : « émissions liées aux combustibles et à l'énergie », « déchets générés par les opérations », « déplacements professionnels », « déplacements domicile-travail des employés ».

Périmètre organisationnel

Les informations sont publiées sur base consolidée. Elles incluent ainsi les filiales BDF Gestion et EuropaFi mais excluent la filiale IEDOM, dont les données d'activité n'étaient pas disponibles à la date de publication du *Rapport durabilité 2024*. Cette filiale sera intégrée dans le BEGES 2024 de la Banque de France.

DONNÉES UTILISÉES POUR L'ÉLABORATION DU BILAN CARBONE

Sont présentés ici, par poste du bilan carbone, les types de sources de données, méthodologies et hypothèses retenues, qui ont fait l'objet d'une validation par un organisme extérieur en 2022 puis ont fait l'objet d'un audit interne en 2024.

Énergie

Les données d'activité sont issues de la base de données Deepki gérée par la Direction de l'immobilier de la Banque de France.

Aucune hypothèse n'est utilisée dans les calculs. Seules des estimations provisoires sont possibles en cas d'absence ponctuelle d'une donnée d'activité. Outre l'intégration à venir des émissions de l'IEDOM, les émissions liées à l'énergie évolueront d'ici la publication du BEGES 2024 en raison de l'intégration possible de quelques consommations non disponibles à date et qui ont fait l'objet d'estimations.

Déplacements domicile-travail

Les données d'activité sont extraites de la base de données gérée par la Direction générale des Ressources humaines.

Les calculs des distances entre domicile et lieu de travail s'appuient sur la formule de Haversine, qui permet de calculer une distance à vol d'oiseau à partir des coordonnées géographiques des lieux de départ et d'arrivée. Une formule empirique permet de la convertir en distance routière. Le nombre de jours annuels où l'agent se rend sur son lieu de travail est calculé à partir de l'équivalent temps plein de l'agent, ses jours de télétravail, ses congés et ses détachements, ainsi qu'en intégrant le nombre de jours ouvrés. La distance totale parcourue par l'agent s'obtient en multipliant la distance domicile-travail par le nombre de jours sur site et en la multipliant par 2 (aller-retour). Les demandes de remboursement des frais de transport par l'employeur et les données du forfait mobilité durable (FMD) permettent de déterminer le moyen de transport utilisé par l'agent. Les émissions s'obtiennent alors en multipliant la distance totale parcourue par les facteurs d'émission correspondant.

Cette méthode de calcul s'appuie sur plusieurs hypothèses :

- Utilisation d'un unique moyen de transport par trajet ;
- Pour les agents habitant à plus de 150 km de leur lieu de travail, présence d'un pied-à-terre situé à 4 km de celui-ci. Trajet entre le domicile principal et le lieu de travail effectué une fois par semaine. Trajets entre le pied-à-terre et le lieu de travail les autres jours ;
- Marche attribuée aux agents habitant à moins de 1,5 km de leur lieu de travail ;
- Pour les agents travaillant à Paris et habitant en Île-de-France, attribution par défaut du facteur d'émission du métro ou du RER en l'absence d'information sur leur moyen de transport principal ;

- Pas d'attribution du facteur d'émission du vélo pour des trajets de plus de 12 km, même en cas de remboursement d'un abonnement vélo ou de déclaration de l'usage du vélo au titre du FMD. On suppose alors que le vélo est utilisé en complément d'un autre moyen de transport plus émissif, privilégié pour le calcul des émissions;
- Les agents déclarant recourir au covoiturage aux fins du FMD sont supposés être deux dans le véhicule.

Déplacements professionnels

Le calcul de l'empreinte carbone des déplacements professionnels s'appuie sur plusieurs sources de données : la liste des voyages réservés, la liste des notes de frais, les prises de carburant des véhicules de la flotte, les distances parcourues par les véhicules électriques, ainsi que les données communiquées par les filiales EuropaFi, IEDOM, BDF Gestion et par les représentants à Singapour et à New York.

La grande majorité des données d'activité (distances parcourues et consommations de carburant) sont fiables et directement exploitables. Pour quelques types de déplacements donnant lieu à des notes de frais, seule la dépense monétaire est disponible, ce qui réduit la précision du résultat.

Le calcul s'appuie sur les hypothèses suivantes :

- Pour les voitures de location, nous estimons qu'à un euro dépensé correspond 0,66 km ;
- Pour la location des taxis nous estimons qu'à un euro dépensé correspond 0,39 km (hypothèse EcoAct corrigée de l'inflation) ;
- Pour les transports en commun nous estimons qu'à un euro dépensé correspond 3,35 km (hypothèse EcoAct corrigée de l'inflation) ;
- Pour les notes de frais liées à la prise de carburant, n'ayant pas l'information du type de carburant, nous considérons que celui-ci est systématiquement du diesel (hypothèse conservatrice) ;
- Pour les consommations des véhicules de fonction dans notre réseau de succursales, nous appliquons une réduction de 40 % pour refléter le fait qu'une partie de cette consommation de carburant correspond à des déplacements domicile-travail.

Déchets

Le calcul des émissions liées aux déchets est fondé sur les données d'activité collectées annuellement auprès de nos centres industriels, de la Direction de l'immobilier, de la Direction des activités fiduciaires et de la Direction générale du système d'information. Les déchets tertiaires du réseau de succursales sont estimés à partir des déchets tertiaires enlevés au siège et dans nos centres administratifs, au prorata des jours de présence des agents dans ces succursales. Ce choix méthodologique découle notamment du fait que, dans certaines succursales, l'enlèvement des déchets par certains prestataires ne donne pas lieu à la restitution de bordereaux d'enlèvements.

Émissions directes fugitives

Le calcul des émissions directes fugitives liées aux climatisations installées dans nos bâtiments s'appuie sur les données annuelles déclarées par nos centres industriels et par la Direction de l'immobilier, qui opère un suivi centralisé pour tous les autres sites.

Les émissions directes fugitives liées aux climatisations de la flotte de véhicules sont estimées sur la base de la fuite moyenne de fluide communiquée par l'Ademe à partir d'une charge moyenne de 520 g de fluide et d'un taux de fuite moyen annuel de 5 %.

T2 Facteurs d'émission utilisés aux fins du bilan carbone

NOM DU FACTEUR D'ÉMISSION	POSTE	VALEUR DU FACTEUR D'ÉMISSION	UNITÉ	SOURCE
Électricité; mix moyen France; 2023	Énergie	58	gCO ₂ e/kWh	ADEME
Fioul domestique	Énergie	324,7	gCO ₂ e/kWhPCI	ADEME
Gaz naturel	Énergie	215,4	gCO ₂ e/kWhPCS	ADEME
Réseau de chaleur; Paris et communes limitrophes (pertes en ligne comprises)	Énergie	198	gCO ₂ e/kWh	ADEME
Réseau de chaleur; Cergy-Pontoise (pertes en ligne comprises)	Énergie	101,2	gCO ₂ e/kWh	ADEME
Réseau de chaleur; Courbevoie (pertes en ligne comprises)	Énergie	199,1	gCO ₂ e/kWh	ADEME
Réseau de chaleur; Évry (pertes en ligne comprises)	Énergie	160,6	gCO ₂ e/kWh	ADEME
Réseau de chaleur; Grenoble (pertes en ligne comprises)	Énergie	115,5	gCO ₂ e/kWh	ADEME
Réseau de chaleur; Versailles (pertes en ligne comprises)	Énergie	319	gCO ₂ e/kWh	ADEME
Réseau de froid; Paris réseau Climespace (pertes en ligne comprises)	Énergie	17,6	gCO ₂ e/kWh	ADEME
Réseau de froid; La Défense (pertes en ligne comprises)	Énergie	25,3	gCO ₂ e/kWh	ADEME
Autopartage	Déplacements domicile-travail	182,8	gCO ₂ e/passager.km	MRSE
Avion passagers; 101-220 sièges; < 500 km jet, 2018; incluant les traînées de condensation	Déplacements domicile-travail	305,08	gCO ₂ e/peq.km	ADEME
Avion passagers; 101-220 sièges; 500-1000 km; 2018; incluant les traînées de condensation	Déplacements domicile-travail	229,87	gCO ₂ e/peq.km	ADEME
Covoiturage	Déplacements domicile-travail	115,55	gCO ₂ e/passager.km	MRSE
Marche	Déplacements domicile-travail	0	gCO ₂ e/km	MRSE
Métro; Paris	Déplacements domicile-travail	4,44	gCO ₂ e/passager.km	ADEME
Métro, tram; Province	Déplacements domicile-travail	3,29	gCO ₂ e/passager.km	ADEME
RER et Transilien; Île-de-France	Déplacements domicile-travail	9,78	gCO ₂ e/passager.km	ADEME
TER	Déplacements domicile-travail	27,69	gCO ₂ e/passager.km	ADEME
Train grandes lignes; 2019	Déplacements domicile-travail	5,92	gCO ₂ e/passager.km	ADEME
Vélo	Déplacements domicile-travail	0	gCO ₂ e/km	MRSE
Voiture; motorisation moyenne; France continentale; 2018	Déplacements domicile-travail	231,1	gCO ₂ e/km	ADEME
Autobus moyen; Agglomération > 250 000 habitants	Déplacements professionnels	0,1515	kgCO ₂ e/passager.km	ADEME
Avion passagers; > 220 sièges; > 3500 km; 2018; incluant les traînées de condensation	Déplacements professionnels	0,15166	kgCO ₂ e/peq.km	ADEME
Avion passagers; 101-220 sièges; < 500 km jet, 2018; incluant les traînées de condensation	Déplacements professionnels	0,30508	kgCO ₂ e/peq.km	ADEME
Avion passagers; 101-220 sièges; 1000-3500 km; 2018; incluant les traînées de condensation	Déplacements professionnels	0,18616	kgCO ₂ e/peq.km	ADEME
Avion passagers; 101-220 sièges; 500-1000 km; 2018; incluant les traînées de condensation	Déplacements professionnels	0,22987	kgCO ₂ e/peq.km	ADEME
Carburant gazole routier B10; amont	Déplacements professionnels	0,629	kgCO ₂ e/L	ADEME
Carburant gazole routier B10; combustion	Déplacements professionnels	2,41	kgCO ₂ e/L	ADEME

T2 Facteurs d'émission utilisés aux fins du bilan carbone (suite)

NOM DU FACTEUR D'ÉMISSION	POSTE	VALEUR DU FACTEUR D'ÉMISSION	UNITÉ	SOURCE
Carburant gazole routier B10; total	Déplacements professionnels	3,039	kgCO ₂ e/L	ADEME
Carburant gazole routier B7; amont	Déplacements professionnels	0,609	kgCO ₂ e/L	ADEME
Carburant gazole routier B7; combustion	Déplacements professionnels	2,49	kgCO ₂ e/L	ADEME
Carburant gazole routier B7; total	Déplacements professionnels	3,099	kgCO ₂ e/L	ADEME
Carburant superéthanol E85; amont	Déplacements professionnels	0,743	kgCO ₂ e/L	ADEME
Carburant superéthanol E85; combustion	Déplacements professionnels	0,366	kgCO ₂ e/L	ADEME
Carburant superéthanol E85; total	Déplacements professionnels	1,109	kgCO ₂ e/L	ADEME
Carburant; voiture motorisation essence; 2018; amont	Déplacements professionnels	0,0358	kgCO ₂ e/km	ADEME
Carburant; voiture motorisation gazole; 2018; amont	Déplacements professionnels	0,0365	kgCO ₂ e/km	ADEME
Carburant; voiture particulière berline hybride rechargeable, plug in-hybrid, P2/Prius; amont	Déplacements professionnels	0,0235	kgCO ₂ e/km	ADEME
Carburant; voiture particulière cœur de gamme véhicule compact électrique; amont	Déplacements professionnels	0,0198	kgCO ₂ e/km	ADEME
Carburant; voiture particulière cœur de gamme véhicule compact hybride full P2; amont	Déplacements professionnels	0,0287	kgCO ₂ e/km	ADEME
Carburant; voiture particulière cœur de gamme véhicule compact hybride full Prius; amont	Déplacements professionnels	0,0211	kgCO ₂ e/km	ADEME
Essence/Supercarburant sans plomb (95, 95-E10, 98); amont	Déplacements professionnels	0,491	kgCO ₂ e/L	ADEME
Essence/Supercarburant sans plomb (95, 95-E10, 98); combustion	Déplacements professionnels	2,2	kgCO ₂ e/L	ADEME
Essence/Supercarburant sans plomb (95, 95-E10, 98); total	Déplacements professionnels	2,691	kgCO ₂ e/L	ADEME
Métro, tramway, trolleybus; agglomération > 250 000 habitants; France continentale; 2018	Déplacements professionnels	0,00329	kgCO ₂ e/passager.km	ADEME
RER et Transilien Île-de-France; France continentale; 2022	Déplacements professionnels	0,00978	kgCO ₂ e/passager.km	ADEME
Train; autre; international	Déplacements professionnels	0,05	kgCO ₂ e/passager.km	SNCF
Train de voyageurs; Allemagne	Déplacements professionnels	0,0668	kgCO ₂ e/passager.km	ADEME
Train de voyageurs; Belgique	Déplacements professionnels	0,0484	kgCO ₂ e/passager.km	ADEME
Train de voyageurs; Luxembourg	Déplacements professionnels	0,0397	kgCO ₂ e/passager.km	ADEME
Train de voyageurs; Pays-Bas	Déplacements professionnels	0,0763	kgCO ₂ e/passager.km	ADEME
Train de voyageurs; Suisse	Déplacements professionnels	0,00374	kgCO ₂ e/passager.km	ADEME
Train grande vitesse; Angleterre - France	Déplacements professionnels	0,0076	kgCO ₂ e/passager.km	SNCF

T2 Facteurs d'émission utilisés aux fins du bilan carbone (suite)

NOM DU FACTEUR D'ÉMISSION	POSTE	VALEUR DU FACTEUR D'ÉMISSION	UNITÉ	SOURCE
Train grande vitesse; Angleterre - Belgique	Déplacements professionnels	0,0076	kgCO ₂ e/passager.km	SNCF
Train grande vitesse; France - Allemagne	Déplacements professionnels	0,0055	kgCO ₂ e/km	SNCF
Train grande vitesse; France - Angleterre	Déplacements professionnels	0,0076	kgCO ₂ e/passager.km	SNCF
Train grande vitesse; France - Belgique	Déplacements professionnels	0,0037	kgCO ₂ e/passager.km	SNCF
Train grande vitesse; France - Espagne	Déplacements professionnels	0,0037	kgCO ₂ e/passager.km	SNCF
Train grande vitesse; France - Italie	Déplacements professionnels	0,0105	kgCO ₂ e/passager.km	SNCF
Train grande vitesse; France - Luxembourg	Déplacements professionnels	0,0037	kgCO ₂ e/passager.km	SNCF
Train grande vitesse; France - Pays-Bas	Déplacements professionnels	0,0095	kgCO ₂ e/passager.km	SNCF
Train grande vitesse; France - Suisse	Déplacements professionnels	0,0036	kgCO ₂ e/passager.km	SNCF
Train grandes lignes; 2019	Déplacements professionnels	0,00592	kgCO ₂ e/passager.km	ADEME
Vélo à assistance électrique; fabrication et utilisation	Déplacements professionnels	0,011	kgCO ₂ e/km	ADEME
Vélo à assistance électrique; utilisation	Déplacements professionnels	0,00223	kgCO ₂ e/km	ADEME
Vélo	Déplacements professionnels	0	kgCO ₂ e/km	MRSE
Voiture; motorisation essence; 2018	Déplacements professionnels	0,2388	kgCO ₂ e/km	ADEME
Voiture; motorisation gazole; 2018	Déplacements professionnels	0,2275	kgCO ₂ e/km	ADEME
Voiture; motorisation moyenne; France continentale; 2018	Déplacements professionnels	0,2311	kgCO ₂ e/km	ADEME
Voiture particulière; cœur de gamme , véhicule compact; électrique	Déplacements professionnels	0,1034	kgCO ₂ e/km	ADEME
Voiture particulière; cœur de gamme , véhicule compact / hybride, full, P2	Déplacements professionnels	0,1828	kgCO ₂ e/km	ADEME
Voiture thermique; 2024	Déplacements professionnels	0,233	kgCO ₂ e/km	ADEME
Déchets textiles; incinérés avec valorisation	Déchets	396 166	gCO ₂ e/t	ADEME
Gaz R22	Déchets	1 760	kgCO ₂ e/kg	ADEME
Gaz R404A	Déchets	3 943	kgCO ₂ e/kg	ADEME
Gaz R407C	Déchets	1 624	kgCO ₂ e/kg	ADEME
Gaz R410A	Déchets	1 924	kgCO ₂ e/kg	ADEME
Traitement des déchets; activités économiques; déchets dangereux; déchets industriels spéciaux; incinération - impacts; France continentale	Déchets	844 000	gCO ₂ e/t	ADEME
Traitement des déchets; activités économiques; déchets dangereux; déchets industriels spéciaux; stockage - impacts; France continentale	Déchets	802 000	gCO ₂ e/t	ADEME
Traitement des déchets; activités économiques; déchets du bâtiment; autres; déchets non dangereux en mélange (déchet industriel banal); fin de vie moyenne - impacts; France continentale	Déchets	87 000	gCO ₂ e/t	ADEME

T2 Facteurs d'émission utilisés aux fins du bilan carbone (suite)

NOM DU FACTEUR D'ÉMISSION	POSTE	VALEUR DU FACTEUR D'ÉMISSION	UNITÉ	SOURCE
Traitement des déchets; activités économiques; déchets du bâtiment; métaux (aluminium); fin de vie moyenne - impacts; France continentale	Déchets	562 000	gCO ₂ e/t	ADEME
Traitement des déchets; activités économiques; déchets du bâtiment; métaux; métaux ferreux; fin de vie moyenne - impacts; France continentale	Déchets	938 000	gCO ₂ e/t	ADEME
Traitement des déchets; activités économiques; piles et accumulateurs portables; piles et batteries en mélange; fin de vie moyenne - impacts; France continentale	Déchets	360 000	gCO ₂ e/t	ADEME
Traitement des déchets; ménages et assimilés; déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE); écrans plats; fin de vie moyenne filière - impacts; France continentale	Déchets	907 000	gCO ₂ e/t	ADEME
Traitement des déchets; ménages et assimilés; déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE); fin de vie moyenne filière - impacts; France continentale	Déchets	1 995 000	gCO ₂ e/t	ADEME
Traitement des déchets; ménages et assimilés; déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE); petits appareils en mélange; fin de vie moyenne filière - impacts; France continentale	Déchets	128 000	gCO ₂ e/t	ADEME
Traitement des déchets; ménages et assimilés; déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE); tubes et lampes; fin de vie moyenne filière - impacts; France continentale	Déchets	749 000	gCO ₂ e/t	ADEME
Traitement des déchets; ménages et assimilés; déchets organiques; déchets putrescibles; incinération - impacts; France continentale	Déchets	45 000	gCO ₂ e/t	ADEME
Traitement des déchets; ménages et assimilés; emballages; bois; fin de vie moyenne filière - impacts; France continentale	Déchets	269 000	gCO ₂ e/t	ADEME
Traitement des déchets; ménages et assimilés; emballages; bois; incinération - impacts; France continentale	Déchets	69 000	gCO ₂ e/t	ADEME
Traitement des déchets; ménages et assimilés; emballages; carton; fin de vie moyenne filière - impacts; France continentale	Déchets	737 000	gCO ₂ e/t	ADEME
Traitement des déchets; ménages et assimilés; emballages; carton; incinération - impacts; France continentale	Déchets	120 000	gCO ₂ e/t	ADEME
Traitement des déchets; ménages et assimilés; emballages; carton; recyclage - impacts; France continentale	Déchets	992 000	gCO ₂ e/t	ADEME
Traitement des déchets; ménages et assimilés; emballages; plastique pétrosourcé PET (polytéréphtalate d'éthylène); stockage - impacts; France continentale	Déchets	41 000	gCO ₂ e/t	ADEME
Traitement des déchets; ménages et assimilés; emballages; verre; recyclage - impacts; France continentale	Déchets	639 000	gCO ₂ e/t	ADEME
Traitement des déchets; ménages et assimilés; ordures ménagères résiduelles; fin de vie moyenne - impacts; France continentale	Déchets	386 000	gCO ₂ e/t	ADEME
Traitement des déchets; ménages et assimilés; ordures ménagères résiduelles; incinération - impacts; France continentale	Déchets	374 000	gCO ₂ e/t	ADEME
Traitement des déchets; ménages et assimilés; ordures ménagères résiduelles; stockage - impacts; France continentale	Déchets	412 000	gCO ₂ e/t	ADEME
Gaz HFC134A	Émissions fugitives	1 530	kgCO ₂ e/kg	ADEME
Gaz HCFC22	Émissions fugitives	1 960	kgCO ₂ e/kg	ADEME
Gaz R407C	Émissions fugitives	1 624	kgCO ₂ e/kg	ADEME
Gaz R410A	Émissions fugitives	1 924	kgCO ₂ e/kg	ADEME
Gaz R32	Émissions fugitives	677	kgCO ₂ e/kg	ADEME

Note : ADEME, Agence de la transition écologique; MRSE, Mission RSE et développement durable de la Banque de France.
Source : Banque de France.

TRAJECTOIRE

Année et valeur de référence

L'année de référence (2019) et la valeur de référence (39 342 teqCO₂) sont jugées représentatives en termes d'activités couvertes et d'influences dues à des facteurs externes, dans la mesure où il s'agit d'une année d'exercice habituel de nos activités, préalable à la crise sanitaire de la Covid-19, pour laquelle les données sont largement disponibles et très majoritairement fiables.

Des évolutions méthodologiques internes et externes ont conduit à recalculer l'empreinte carbone de l'année de référence 2019, qui s'élevait initialement à 42 271 teqCO₂. Les changements apportés concernent :

- des évolutions mineures de périmètre ;
- des changements de sources de données (par exemple pour calculer la contribution de la flotte de véhicules légers) ou une amélioration de leur fiabilité (meilleure catégorisation des notes de frais relatives aux déplacements professionnels, connaissance améliorée des modes de transport utilisés pour les déplacements domicile-travail suite à la mise en œuvre du forfait mobilité durable, etc.) ;
- la révision de certaines hypothèses (pour calculer les distances domicile-travail parcourues, estimation des déchets tertiaires produits par certains sites, etc.) ;
- la mise à jour de facteurs d'émissions de l'Ademe ou l'identification de facteurs plus appropriés.

Cible de réduction d'émissions de GES

Les scopes 1, 2 et 3 sont couverts par la cible 2025 de – 25 % d'émissions de GES par rapport à 2019. L'atteinte de cet objectif repose à 39 % sur le gain lié au scope 1, à 12 % sur celui du scope 2, et à 49 % sur le scope 3. La cible recouvre ainsi strictement le périmètre de l'empreinte carbone de la Banque de France à date.

La cible théorique est définie en conformité avec la méthodologie de la *Science Based Target initiative* (SBTi), qui préconise un gain de 4,2 % par an sur les émissions GES des scopes 1, 2 et 3 afin de limiter l'augmentation de la température planétaire à 1,5 °C d'ici 2100 par rapport aux niveaux préindustriels. Cette trajectoire permet également de se conformer aux exigences de la stratégie

nationale bas-carbone (SNBC) en vigueur ainsi qu'au paquet « Ajustement à l'objectif 55 » de la Commission européenne.

Méthodologie retenue pour élaborer la trajectoire carbone

La trajectoire carbone attendue est élaborée en consolidant les actions opérationnelles planifiées par la Banque de France et en explorant des leviers additionnels de réduction des émissions de GES afin d'atteindre à minima la cible théorique définie.

Les **données et les hypothèses relatives aux informations prospectives** font l'objet d'un consensus entre la Mission RSE et développement durable et les collaborateurs chargés de la production de données ou, en cas d'information stratégique, leur hiérarchie.

ACTIONS POUR CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION DE LA NATURE

EMPREINTE BIODIVERSITÉ DE LA BANQUE DE FRANCE

La Banque de France a conduit une évaluation de son **empreinte biodiversité** à l'aide de l'outil **Global Biodiversity Score (GBS)**, développé par CDC Biodiversité. Cette méthodologie de référence repose sur le modèle **Globio**, lui-même fondé sur une modélisation des **pressions anthropiques** exercées sur les écosystèmes (changement d'usage des sols, émissions de GES, exploitation des ressources, pollution), conformément aux recommandations de l'**IPBES**.

Le **GBS** quantifie les impacts des activités économiques en **MSA.km²**, une métrique normalisée qui exprime la perte de biodiversité par rapport à un état de référence « intact ». La mesure distingue deux types d'impacts :

- **l'empreinte statique**, correspondant aux impacts historiques cumulatifs (par exemple artificialisation des sols, parc immobilier) ;
- **l'empreinte dynamique**, reflétant les impacts récents ou annuels liés aux activités courantes (par exemple achats, énergie, consommation d'eau).

L'analyse porte sur l'ensemble des **scopes 1, 2 et 3 amont**, selon la même logique que le bilan carbone, et couvre les activités opérationnelles de la Banque en tant qu'organisation.

PROCESSUS DE COLLECTE ET DE CONTRÔLE DES DONNÉES

Les données relatives à l'empreinte biodiversité de la Banque de France et de l'ACPR sont majoritairement identiques à celles qui sont relatives à l'empreinte carbone et, de ce fait, soumises au même processus de collecte et de contrôle. Leur traitement s'effectue dans le système d'information et selon la méthodologie du Global Biodiversity Score de CDC Biodiversité.

PÉRIMÈTRE DE L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ 2024

PÉRIMÈTRE temporel

La période sous revue pour l'empreinte biodiversité est l'année 2024.

PÉRIMÈTRE fonctionnel

L'évaluation couvre l'ensemble des activités opérationnelles de la Banque de France, réparties selon les **scopes** définis par le protocole GHG, et adaptées au GBS :

- **Scope 1** : impacts directs, résultant des activités d'une organisation ;
- **Scope 2** : impacts indirects, liés à l'énergie achetée non combustible ;
- **Scope 3 amont** : impacts indirects liés aux activités en amont de la chaîne d'approvisionnements.

PÉRIMÈTRE organisationnel

Les informations sont publiées sur base consolidée ; elles incluent ainsi les filiales BDF Gestion et EuropaFi mais excluent la filiale IEDOM.

DONNÉES UTILISÉES POUR L'ÉLABORATION DE L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ

Le calcul de l'empreinte biodiversité 2024 s'est appuyé sur un ensemble d'hypothèses spécifiques, issues à la fois de contraintes méthodologiques et de limites de données disponibles. Les données utilisées appellent les précisions suivantes :

- L'ensemble des **sites occupés** ont été recensés, en indiquant pour chacun la localisation, la surface d'emprise au sol (en m² ou en ha), la nature de l'occupation des sols (selon les catégories Globio), ainsi que l'inventaire des espaces verts et les évolutions du parc immobilier en distinguant les sites actifs, cédés ou nouvellement occupés ;
- Les **données d'énergie** ont été consolidées pour chaque usage (électricité, gaz, carburants, fioul), tout comme les volumes d'eau consommés et prélevés en m³, nets de restitution aux écosystèmes. Les émissions de GES ont été également analysées pour l'impact indirect du réchauffement climatique sur la biodiversité. Concernant l'électricité, l'impact a été estimé à partir d'un mix mondial générique (Our World in Data) en raison de l'indisponibilité du facteur propre au mix électrique français dans le cadre GBS ;
- L'analyse a intégré les flux financiers liés aux **achats** ventilés par secteur Exiobase et par région, en s'appuyant sur des correspondances établies entre les

nomenclatures internes de la Banque de France et les industries de la base Exiobase. Lorsque les données le permettaient, les flux physiques de matières premières et de produits transformés ont été utilisés pour affiner le calcul. La modélisation a reposé quasi exclusivement sur des données financières, en l'absence d'accès à la base Ecoinvent pour certains postes (par exemple consommables, fibres, produits chimiques). Les quantités physiques disponibles ont été utilisées uniquement à la marge ;

- Concernant la modélisation **matière**, faute d'accès aux compositions précises de certains produits, des proxys ont été utilisés, comme l'affectation à la catégorie « *Rare earth elements concentrate* » parmi les données Mining ;
- La modélisation des **immobilisations** a inclus uniquement les véhicules achetés en 2024 en raison de l'indisponibilité des données pour les années antérieures et de l'impossibilité actuelle de modéliser les véhicules dans la base Products du GBS. Les investissements ont été répartis entre l'industrie et le périmètre « hors industrie » selon les recommandations des experts métiers et rattachés à la France et au secteur Exiobase « *Other business activity* ». L'exploitation des bâtiments n'a pas été modélisée séparément, car elle est déjà intégrée via les achats.

Les filiales BDF Gestion et EuropaFi ont été consolidées via les données du BEGES, le parc immobilier et les achats comptabilisés dans le poste budgétaire 63 (dépenses de fonctionnement associées aux achats et aux services extérieurs).

Enfin, la pression de l'écotoxicité a été exclue du périmètre, conformément aux recommandations de CDC Biodiversité, en raison de l'incertitude scientifique sur les liens entre émissions chimiques et perte de biodiversité.

